

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PÔLE DÉCHETS-ÉNERGIES DU SITOM NORD-ISÈRE

C'est quoi le dispositif de traitement des fumées ?



Par un traitement successif en 3 phases (neutralisation des gaz acides, filtration des poussières et métaux lourds, élimination des oxydes d'azotes), les fumées issues de la combustion des déchets sont débarrassées des polluants avant rejet dans l'atmosphère.

Grâce à ces méthodes de traitement, le Pôle Déchets-Énergies affiche des émissions inférieures à la réglementation en vigueur.

Comment sont contrôlés les rejets atmosphériques ?

L'activité du site est rigoureusement encadrée par la réglementation. Dans une démarche de transparence, tous les résultats des contrôles opérés sont communiqués aux services de l'Etat (DREAL), publiés et présentés aux associations, collectivités et institutions locales deux fois par an.



Des analyseurs placés sur les cheminées permettent de s'assurer du bon fonctionnement des installations du traitement des fumées en contrôlant en continu les rejets dans l'atmosphère. Ce dispositif est complété par des prélèvements semestriels opérés par un organisme externe.

Des campagnes de mesures des retombées atmosphériques sur le pourtour du site sont réalisées par des organismes externes. La qualité de l'air est analysée deux fois par an par le biais de collecteurs de précipitations et des prélèvements directement dans l'air. Des prélèvements sur les lichens aux environs du site permettent de compléter les analyses.



Une campagne de suivi de la qualité des eaux souterraines est faite chaque trimestre.

Et les résidus ?

La combustion des déchets engendre des résidus : les mâchefers et les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM).



Les mâchefers sont les matières qui ne brûlent pas dans les fours comme le verre et les métaux.

Les métaux sont extraits pour être recyclés dans des filières dédiées. Après avoir été traités, les mâchefers restants sont recyclés en sous-couche routière.

Les REFIOM, eux, sont récupérés dans un circuit spécifique pour être acheminés en centre de stockage pour déchets dangereux. Ce sont des déchets ultimes, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus être valorisés.

Pour une tonne de déchets ménagers incinérés, il en ressort 40kg de REFIOM.

